

Avis du Conseil supérieur d'hygiène publique de France relatifs à l'emploi d'additifs dans les matières plastiques et les caoutchoucs pour contact alimentaire

Séances du 8 décembre 1992 et du 5 janvier 1993

Cet avis autorise un additif pour matière plastique et deux additifs pour caoutchoucs et élastomères.

Les substances ayant fait l'objet d'un avis favorable sont incorporées dans les listes positives des réglementations existantes lorsqu'elles existent.

Mots-clés : substance (ré)évaluée ; polymère ; plastique ; caoutchouc ; additif ; additif polymérique ; DJA ; Qmax

Fichier(s) joint(s) (0):

Article(s) relatif(s) (0):

Lien(s) externe(s) (0):